

Département de la Moselle-Arrondissement de Forbach COMMUNE D'ETZLING

SEANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2012

Date de convocation : 04/04/2012

Sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire

Membres présents : MM. Fabrice MEYER, Joseph FURGAL, Christian ADAM, Martial SCHWARTZ, Antoine PERSPICACE, Raymond HOUDE et Mmes Sonia MARCHETTO, Marie-Antoinette PHILIPP, Martine DOMITAR, Monique LEGUILLON, Nicole BOUSENDORFER, Mireille SOULIER

Membres absents excusés : MM. Serge MEYER et Martial SIMON

Le maire ouvre la séance à 19 h 30 et propose, ce qui est accepté à l'unanimité, de rajouter le point 12

- 1 Approbation du procès verbal de la séance du 03 février 2012
- 2 Comptes administratifs exercices 2011 M14 et M49
- 3 Comptes de gestion exercice 2011 M14 et M49
- 4 Affectation des résultats de l'exercice 2011 M14 et M49
- 5 Taux des taxes communales
- 6 Budgets primitifs exercices 2012 M14 et M49
- 7 Pacte 57 II : A) Adhésion B) Aire de jeux : demande de subvention
- 8 Demande de subvention
- 9 Prises en charges de factures en section d'investissement
- 10 Salle communale : règlement et tarifs de location
- 11 Remboursement de sinistres
- 12 Travaux au complexe sportif
- 13 DIVERS : A) Emploi de saisonniers pendant la période estivale
B) Communauté d'Agglomération de Forbach : extension des compétences en matière de réseau très haut débit
C) Informations diverses

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 03 février 2012

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 03 février 2012.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2 - Comptes administratifs exercice 2011 M14 et M49

Le Conseil Municipal réuni, sous la présidence de Mme Monique LEGUILLON, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2011 dressés par M. Jean-Luc JEHIN, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL M 14						
Résultats 2010 reportés		433 138.51				433 138.51
Opérations de l'exercice	822 830.62	866 648.98	413 135.09	659 733.61	1 235 965.71	1 526 382.59
Totaux		1 299 787.49				1 959 521.10
Résultats 2011 définitifs		476 956.87		246 598.52		723 555.39
COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT M 49						
Résultats 2010 reportés		24 411.47				24 411.47
Opérations de l'exercice	37 343.99	38 250.15	29 485.00	54 745.06	66 828.99	92 995.21
Totaux		62 661.62				117 406.68
Résultats 2011 définitifs		25 317.63		25 260.06		50 577.69

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et au crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Hors de la présence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire, vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3 - COMPTES DE GESTION EXERCICE 2011 M14 et M49

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire, est appelé à délibérer sur l'approbation des comptes de gestion M14 et M 49 établis par Mme Rolande RABLADE et M Jean-Paul CAYREL, Receveurs.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement de comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2011.

Après s'être assuré que les receveurs ont repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Déclare, à l'unanimité, que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2011, par les receveurs, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

4 – Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2011 M14 et M49

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Luc JEHIN, Maire, après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs M 14 et M 49 de l'exercice 2011, ce jour

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2011

- Constatant que le **compte administratif M14** présente un excédent de fonctionnement de **246 598.52 €**

Décide, à l'unanimité, d'affecter ce résultat en investissement au compte **1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés - du budget M14 de l'année 2012**

- Constatant que le **compte administratif M49** présente un excédent de fonctionnement de **25 260.06 €**

Décide, à l'unanimité, d'affecter ce résultat en investissement au compte **1068 – Apport Dotations et Réserves - du budget M49 de l'année 2012.**

5 – Taux des taxes communales

Le Maire soumet au Conseil l'état de notification des taux d'imposition de 2012 de la taxe d'habitation et des taxes foncières, établi par les Services Fiscaux de la Moselle.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, décide de maintenir les taux de l'année précédente soit :

- taxe d'habitation	13,17 %
- taxe foncière propriétés bâties	13,87 %
- taxe foncière propriétés non bâties	45,95 %

Le produit fiscal attendu sera de 262 908 €

6 – BUDGETS PRIMITIFS EXERCICE 2012 M14 et M49

Le Maire présente les budgets primitifs qui s'équilibrent comme suit :

Budget principal M 14

- section de fonctionnement	Recettes et dépenses	624 378.07
- section d'investissement	Recettes et dépenses	1 224 074.40

Budget annexe d'assainissement M 49

- section d'exploitation	Recettes et dépenses	52 592.58
- section d'investissement	Recettes et dépenses	93 170.27

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces budgets.

7 – PACTE 57 II :

A) ADHESION

Par courrier du 12 mars, M. le Président du Conseil Général de la Moselle propose l'adhésion au PACTE 57 II-contrat aménagement, pour la période de 2012-2014. A ce titre la commune pourrait bénéficier d'une dotation garantie de 127 517 € sur les 3 prochaines années.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité,

- décide d'adhérer, pour la période de 2012-2014, au PACTE 57 II-contrat aménagement
- autorise le Maire à signer la convention PACTE 57 II –contrat aménagement avec le Conseil Général

B) Aire de Jeux : demande de subvention

Le Conseil Municipal, dans sa séance du 26 août 2011, avait programmé la réalisation d'une aire de jeux pour les 2-7ans à l'arrière du complexe de l'ancien presbytère.

Ce projet est susceptible de faire l'octroi de subvention du Conseil Général, au titre du pacte 57 II-contrat aménagement.

Le montant de la subvention de 5 000 € viendra obérer la dotation garantie 2012-2014 de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- sollicite l'attribution de la subvention correspondante dans le cadre du PACTE 57 II-contrat aménagement.

Il fixe le plan de financement comme suit :

Coût des travaux 24 810.20 € HT soit 29 672.40 € TTC

Subvention C.G. escomptée	5 000.00
Subvention parlementaire obtenue	5 000.00
Fonds propres	<u>19 672.40</u>
	29 672.40

- s'engage à ne pas effectuer les achats avant la notification de la subvention.

- autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire et à entreprendre les démarches nécessaires.

8 – Demandes de subvention

Le Maire donne lecture

- a) du courrier adressé par Mme la directrice du groupe scolaire du Loeberg sollicitant une aide financière pour participer le 14 juin 2012 à la rencontre "chante école" organisée entre toutes les classes de la circonscription.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de prendre en charges pour cette sortie la somme de 180 € correspondant aux frais de bus.

- b) De la lettre adressée par Mme la directrice du groupe scolaire du Loeberg sollicitant une aide financière pour la sortie des classes élémentaires du 25 mai 2012 au jardin des 5 sens à Laquenexy.

Le Conseil à l'unanimité, décide d'allouer la somme de 6 € par élève participant. Cette somme sera versée sur le compte de l'OCCE.

- c) Du courrier adressé par le Président du Syndicat des Arboriculteurs sollicitant une aide financière suite à la rénovation du local de distillation.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'allouer la somme de 3 160.42 €.

- d) Des demandes émanant de l'association " Une Rose Un Espoir", de l'Association "AIDES", du Secours Populaires et de l'Association "Prévention Routière".

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'émettre un avis défavorable aux quatre demandes

- e) Le Conseil décide d'allouer au Comité Inter Associations une subvention exceptionnelle de 7 800 € qui sera versée en 3 fois avec une régularisation en fin d'année.

9 – Prise en charge de factures en section d'investissement

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'inscrire les dépenses suivantes en section d'investissement:

- Facture de la société BOURG Erwin de l'Hôpital concernant pour l'acquisition d'une tronçonneuses pour le service technique pour un montant de 526.75 € TTC.

- Facture de la Société PC SELECT de Forbach concernant l'acquisition d'un support mural pour le vidéoprojecteur pour un montant de 176.89 € TTC.

10 – Salle communale : règlement et tarifs de location

Le Maire soumet au Conseil, un projet de règlement d'occupation de la salle communale située 2a rue des Champs dans le complexe de l'ancien presbytère et propose de fixer les différents tarifs de location.

Après ouï l'exposé de M. le Maire, le Conseil, à l'unanimité,

- prend acte des closes du projet de règlement d'occupation de la salle
- fixe les tarifs de location comme suit :

- pour les habitants d'Etzling	100 €
- pour les personnes extérieures à la commune	120 €
- la caution à la remise de clés	500 €
- supplément en cas de non respect du tri sélectif	50 €
- demande un délai supplémentaire de réflexion concernant les horaires d'occupation de la salle.

11 – Remboursement de sinistres

Le Maire informe les membres présents que les assurances viennent de procéder au remboursement de la somme de :

- 528.61 € suite au bri de glace sur la baie vitrée survenu le 31 janvier 2012 à la salle polyvalente
- 1 503.01 € suite aux dégâts occasionnés par la tempête du 16 décembre 2011 sur la toiture de l'Eglise

Le Conseil, à l'unanimité, accepte ces remboursements.

12 – Travaux au complexe sportif

Le maire informe les membres présents que suite à la rénovation du terrain de football, des travaux supplémentaires sont apparus à savoir :

1°) travaux de rénovation dans les vestiaires : robinetterie et pomme de douche, réfection de carrelage, vérifications sur l'installation électrique, peinture des buts amovibles, peinture du sas d'entrée (mur et sol) et installation de deux fenêtres basculantes.

2°) installation des 3 projecteurs existants sur les nouveaux mâts plus rajout d'un projecteur supplémentaire

3°) l'aménagement paysager des abords du complexe sportif

4°) Modification de l'escalier d'accès aux vestiaires.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité,

- décide de faire réaliser ces travaux
- demande à M. le Maire de contacter des entreprises pour l'établissement des devis
- autorise M. le Maire a passé les différentes commandes en choisissant les entreprises les mieux disantes.

13 – DIVERS

A) Emploi de saisonniers pendant la période estivale

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3-2

Considérant qu'il est nécessaire de recruter du personnel saisonnier pour entretenir les espaces verts, places, voiries et bâtiments communaux durant la période estivale ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

Le recrutement direct d'agents non titulaires saisonniers pour la période estivale du 2 juillet 2012 au 31 août 2012 inclus.

Ces agents assureront des fonctions d'adjoint technique de 2^{ème} classe, non titulaire, pour une durée hebdomadaire de services de 35 heures,

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 297, majoré 302, correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle 3.

Monsieur le Maire ou à défaut un adjoint est chargé du recrutement de l'agent et est habilité à ce titre à conclure l'acte d'engagement.

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel de l'engagement dans les limites fixées par l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

B) Communauté d'Agglomération de Forbach : extension des compétences en matière de réseau très haut débit

Le Maire informe les membres présents que le Conseil Communautaire, dans sa séance du 28 mars 2012, s'est prononcé pour l'extension des compétences en matière de réseau très haut débits.

La Commune étant membre de la Communauté d'Agglomération de Forbach, le Conseil Municipal doit se prononcer sur cette extension de compétence :

Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable.

C°) Informations diverses

1°) Le maire informe que les logements du complexe de l'ancien presbytère sont loués :

- le F3 par M. FRISSUNG Nicolas
- le F2, porte de droite, par M. FUCHS Gilles
- le F2, porte de gauche, par Mme HUPPERT Fabienne

Le Conseil prend acte de ces informations

2°) Le Maire donne lecture du courrier adressé par l'Inspection Académique de Moselle informant qu'à la rentrée 2012, le 3^{ème} poste en élémentaires sera supprimé.

Le Conseil prend acte de la décision de l'Inspection Académique de Moselle.

3°) Le Maire donne lecture de la motion transmise par M. Jean-Claude HOLTZ, maire de la ville de Stiring-Wendel concernant l'offre de soins de santé en Moselle Est.

Le Conseil prend acte de cette information.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire clôt la séance à 22 h 00.
13 délibérations numérotées de 1 à 13 ont été prises ce jour

M. Jean-Luc JEHIN

M. Fabrice MEYER

M. Joseph FURGAL

M. Christian ADAM

M. Martial SCHWARTZ

M. Antoine PERSPICACE

M. Raymond HOUDE

Mme Sonia MARCHETTO

Mme Marie-Antoinette PHILIPP

Mme Martine DOMITAR

Mme Monique LEGUILLON

Mme Nicole BOUSENDORFER

Mme Mireille SOULIER